



2016 - 2017

**DOSSIER DE RENTRÉE**

# 3 . DES PRIORITES PEDAGOGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

## Fiche 3.4 :

# Favoriser une orientation éclairée



assureur militant



MON PREMIER ASSUREUR



# LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

## FAVORISER UNE ORIENTATION ÉCLAIRÉE

### L'orientation dans le département de la Gironde

En juin 2016 la tendance des années précédentes à une hausse des décisions d'orientation vers le lycée général et technologique s'est stabilisée : comme l'an dernier ce sont 3 élèves de 3ème sur 4 qui ont bénéficié d'un accord pour une seconde GT ; cette proportion se retrouve dans les 4 autres départements de l'académie, ce qui assure une égalité du parcours des élèves en conformité avec les objectifs du projet académique.

Ceci ne nuit pas à la voie professionnelle qui connaît une attractivité réelle avec un taux de pression de 1,36. Une attention particulière est portée aux élèves de 3ème Segpa, qui ont été affectés pour 94,6% d'entre eux ; ce taux est de 79% pour les élèves de 3ème générale, 72% pour ce qui concerne la satisfaction du vœu 1.

En 2nde Générale et Technologique, le choix des enseignements d'exploration SI/CIT représente 9,6% des vœux 1, confirmant l'intérêt accru des élèves pour les parcours scientifiques expérimentaux. Près de 7% des élèves de 2GT souhaitent poursuivre leurs études en 1ère STI2D.

Ces tendances générales reflètent d'une part la qualité du travail d'information et d'aide à l'orientation effectué par les établissements, et d'autre part expriment la confiance des familles dans la validité de la politique d'élévation du niveau de formation des jeunes générations.



### Le parcours Avenir

Le parcours Avenir, inscrit dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013, fait partie de fait du projet d'établissement ; il relève d'un double contexte :

- Les changements économiques, sociaux et culturels qui impactent les formes du travail ;
- La question de l'égalité, au cœur des valeurs de la République, que le service public d'éducation a pour mission de porter.

C'est pourquoi la problématique de l'orientation s'inscrit dans la notion de parcours, de processus accompagné et progressif. Dans ce cadre, le parcours Avenir est un ensemble d'activités proposées aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la terminale, de façon à les doter d'outils d'information, de connaissances, de compétences qui s'acquièrent notamment via les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et qui leur permettront de comprendre l'environnement proche et plus lointain pour s'y projeter et se préparer à en devenir acteur.

Cet ensemble d'activités s'articule autour de plusieurs registres complémentaires :

- les temps d'enseignement, disciplinaires et interdisciplinaires ;
- les temps spécifiques d'accompagnement (accompagnement personnalisé, entretiens d'orientation...) ;
- les temps de découverte du milieu professionnel et les séquences de formation en milieu professionnel.

Dans cette perspective, s'il s'inscrit dans la continuité des différents dispositifs précédemment mis en œuvre pour l'aide à la construction du projet d'orientation, le parcours Avenir revêt une dimension plus large.

En effet le parcours Avenir a des spécificités :

a. En termes de méthodes et d'objectifs

- ❖ un ancrage dans les disciplines, en lien avec le socle commun ;
- ❖ une inscription dans les EPI, en particulier celui lié au monde économique et professionnel ;
- ❖ une inscription dans l'AP, dans les enseignements d'exploration, dans les TPE, ainsi que dans l'EGLS et les PFMP en lycée professionnel ;
- ❖ une progression de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ;
- ❖ une finalité qui va au-delà de la préparation des choix d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>, de 2<sup>nde</sup> ou de terminale, et qui vise l'acquisition d'une culture économique et professionnelle.

b. En termes de principes

- ❖ universalité : tous les élèves sont concernés ;
- ❖ progressivité : de la 6<sup>ème</sup> à la terminale ;
- ❖ visibilité : le parcours est explicite, inscrit dans le projet d'établissement, articulé aux autres parcours et aux dispositifs de personnalisation ;
- ❖ diversité : l'élève se confronte à des situations diverses ;
- ❖ interdisciplinarité : c'est une compétence interdisciplinaire et transversale.

c. En termes de mise en œuvre

Le parcours Avenir associe tous les acteurs du processus d'orientation : les personnels de direction, les COP, les professeurs principaux, l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives, les élèves, les familles, dans un processus de plus en plus global, de plus en plus diversifié **et personnalisé** (art. 47 de la loi de refondation de l'École).

### Les acteurs

Dans le cadre de la politique de l'établissement, durant les premiers jours de la rentrée, un temps de formation paraît utile, au cours duquel la notion de parcours, la réalité des parcours des élèves et une présentation de ressources disponibles dans l'établissement devront être abordés.

Le parcours AVENIR engage toute la communauté éducative, il n'est pas réservé au seul professeur principal et professeur documentaliste. Cela implique donc une coordination des différents intervenants, dont les modalités peuvent être proposées dans le cadre du conseil pédagogique. Il s'appuie en outre sur les partenaires extérieurs : clubs d'entreprises, associations...

Enfin le parcours Avenir contribue à l'atteinte des objectifs du contrat d'objectifs ; sa formalisation devra s'articuler avec le programme d'actions du CIO, de façon à ce que les conseillers d'orientation-psychologues puissent participer à la mise en œuvre du parcours Avenir.

## Dossier de rentrée 2016 - 2017